

## REGLEMENT FINANCIER

2026-2027

### INSCRIPTION

- **Pour une première inscription**, les frais s'élèvent à :
  - 50 euros de frais de dossier, non remboursables.
  - 80 euros d'acompte d'inscription, déduits sur la facture annuelle, non remboursables sauf cas de force majeure (sur demande justifiée écrite).
 Ces 130 euros, à l'ordre de l'OGEC St Paul St Charles, doivent être réglés et seront encaissés lors du dépôt du dossier d'inscription.
- **Pour une réinscription**, les frais s'élèvent à :
  - 80 euros d'acompte d'inscription, à l'ordre de l'OGEC St Paul St Charles, déduits sur la facture annuelle, non remboursables sauf cas de force majeure (sur demande justifiée écrite).

### FRAIS OBLIGATOIRES (SUR FACTURE ANNUELLE)

Les frais peuvent évoluer en fonction de nos prestataires et du coût de la vie.

**1. Frais de dossier** lors d'une première inscription : 50 €

**2. Frais de contribution familiale**

- a. **Le montant en euros de la contribution familiale**, payable mensuellement sur 9 mois, est déterminé suivant la grille ci-dessous :

Catégorie	Quotient	Lycée	Collège	Primaires	Maternelles
F	6 891 <	153.00	143.00	117.00	117.00
E	5315 - 6891	138.00	122.00	102.00	102.00
D	3 741 – 5315	112.00	102.00	87.00	87.00
C	3 000 – 3 740	92.00	82.00	71.00	66.00
B	2 351 – 3 000	71.00	61.00	56.00	51.00
A	< 2 350	46.00	46.00	41.00	36.00

- b. **Le montant du quotient** est déterminé selon le calcul suivant :

- Total des salaires et assimilés Année 2025 sur les revenus 2024, <b>du père, tuteur, concubin</b> , avant abattement	..... €
- Total des salaires et assimilés Année 2025 sur les revenus 2024, <b>de la mère, tutrice, concubine</b> , avant abattement	..... €
- Allocation chômage annuelle	..... €
- Pension alimentaire annuelle	..... €
- Revenus fonciers	..... €
- Revenus de capitaux mobiliers	..... €
- Montant annuel des allocations familiales	..... €
<b>Total des revenus</b>	<b>..... €</b>

total des revenus

Quotient :  $\frac{\text{total des revenus}}{\text{nombre de parts (voir tableau ci-dessous)}}$

Nombre d'enfants à charge scolarisés	1	2	3	4	5	6	7	8
Nombre de parts	4	5	6	7,5	8,5	9,5	11	12

Parts supplémentaires : à partir de 2 enfants inscrits dans l'enseignement catholique, on ajoute 0,5 par enfant  
 (exemple : 2 enfants = 1 part supplémentaire - 3 enfants = 1,5) et 1 part pour un enfant handicapé à charge. (Dans tous les cas, joindre les certificats de scolarité.)

c. **Les remises** sont accordées selon la règle suivante :

- Pour les familles qui ont 2 enfants dans l'Institution, une remise de 10% est appliquée sur la scolarité du 2<sup>ème</sup>, une remise de 30% sur la scolarité du 3<sup>ème</sup> et la scolarité à partir du 4<sup>ème</sup> est gratuite.

d. **Les documents à fournir** sont :

- Avis d'imposition **2025 sur les revenus de 2024** avec le dernier justificatif Pôle Emploi si vous êtes concerné. Si vous percevez des revenus de l'étranger, vous devez également nous les fournir.
- Dernière attestation des allocations familiales en votre possession.

L'établissement s'engage à respecter la confidentialité de ces informations.

e. **La catégorie F** :

Catégorie F (forfait) : pas de justificatifs de revenus à fournir.

***ATTENTION : vous serez considérés par nos services comme étant en catégorie F, si vous ne nous fournissez pas les documents cités ci-dessus (d).***

f. **Modalités de règlement** :

Vous recevrez, sur Ecole Directe, fin septembre une facture annuelle, payable sur 9 mois, par prélèvement mensuel d'octobre à juin, le 10 de chaque mois.

Les frais bancaires seront refacturés aux parents si le prélèvement automatique a été rejeté.

Le non paiement de la facture annuelle, peut conduire à une résiliation du contrat de scolarisation (cf: article 8 de la présente convention de scolarisation).

**3. Frais de cotisations institutionnelles** obligatoires, reversés intégralement (UDOGEC, ...) : 50 €

**4. Frais selon les niveaux de scolarité :**

- **Ecole Saint Paul** : ✓ pour les nouveaux l'achat de la blouse est obligatoire : 30 €  
✓ les frais d'activités culturelles, sportives et manuelles : 50 €
- **Ecole Saint Charles** : ✓ les frais d'activités culturelles, sportives et manuelles : 50 €
- **Collège-Lycée** : ✓ pour les nouveaux inscrits, l'achat du tee-shirt d'EPS est obligatoire : 6.50 €  
✓ le carnet de correspondance : 10 €

**ATTENTION** ! les voyages scolaires organisés sur l'ensemble d'un niveau et à but pédagogique pourront être prélevés mensuellement par virement dès le mois d'octobre pour alléger la charge financière des familles.

**5. Assurances**

L'Institution Saint Paul a souscrit pour vos enfants une assurance individuelle accident. Elle couvre les dommages corporels, subis par l'élève pendant la garde juridique de l'établissement. Elle inclut les activités scolaires et extrascolaires à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement. Il sera donc **inutile de nous fournir une attestation d'assurance.**

## PRESTATIONS PARASCOLAIRES

<b>ECOLE ST PAUL</b>				
<b>2026-2027</b>	TPS - GS	CP	CE1 - CM2	Remarques
	<b>Tarif par jour et par élève</b>			
Restauration	5.60€	5.90€	5.90€	Les cartes sont débitées à chaque passage. Le solde des cartes se reporte automatiquement sur l'année suivante. <b>Le compte de votre enfant doit être approvisionné en amont de la réservation du repas de cantine.</b>
Garderie du matin 7h45 à 8h30				Service proposé uniquement aux familles dont les 2 parents travaillent et n'ayant pas d'autres modes de garde.
Garderie du soir périscolaire 16h45 à 18h30	3.50€	3.50€		Il est possible de venir chercher les enfants à toute heure mais au-delà de 17h10, dernier délai, le tarif sera appliqué.
Temps de surveillance périscolaire 16h45 à 17h45			3.50€	Pour le temps de surveillance, nous accordons à titre gracieux la possibilité de venir chercher les enfants jusqu'à 17h10. Au-delà, ils seront tenus de rester jusqu'à 17h45. Pour les élèves de CE1 au CM2, le tarif permet de rester jusqu'à 18h30.
Garderie périscolaire 17h45 à 18h30				Il est possible de venir chercher les enfants à toute heure mais au-delà de 17h10, dernier délai, le tarif sera appliqué.
	<b>Tarif par année et par élève</b>			
Blouse Renouvellement	30€	30€	30€	Le renouvellement sera commandé auprès de la maîtresse

<b>COLLEGE - LYCEE</b>			
<b>2026-2027</b>	COLLEGE	LYCEE	Remarques
	<b>Tarif par jour et par élève</b>		
Restauration	6.15€	6.15€	Les cartes sont débitées à chaque passage. Le solde des cartes se reporte automatiquement sur l'année suivante. <b>Le compte de votre enfant doit être approvisionné en amont de la réservation du repas de cantine.</b>
	<b>Tarif par année et par élève</b>		
Tee-shirt EPS Renouvellement	6,50€	6,50€	Cela sera prélevé sur la facture. Pour le renouvellement en cours d'année, l'enseignant se chargera de récupérer l'argent.
Fournitures spécifiques	25€ à titre indicatif		Il s'agit des livres de travaux dirigés souhaités dans certaines matières. Le prix est fixé en fonction de la classe et des langues étudiées. Il est réglé à l'enlèvement fin août.

<b>ECOLE ST CHARLES</b>			
<b>2026-2027</b>			Remarques
	<b>Tarif par jour et par élève</b>		
Restauration	5.90€		Les cartes sont débitées à chaque passage. Le solde des cartes se reporte automatiquement sur l'année suivante. <b>Le compte de votre enfant doit être approvisionné en amont de la réservation du repas de cantine.</b>
Garderie du matin 7h45 à 8h30	Gratuite		Service proposé uniquement aux familles dont les 2 parents travaillent et n'ayant pas d'autres modes de garde.
Etudes de 16h30 à 17h30	6.00€		Ce temps d'étude est réalisé par les enseignants de l'école. Le nombre d'enfants est limité. Inscription la semaine avant les vacances de chaque période.
Garderie du soir périscolaire 16h45 à 18h30	3.50€		Il est possible de venir chercher les enfants à toute heure. Le tarif est appliqué dès lors que votre enfant est conduit en garderie à 16h45.